INDEX EGALITE HOMMES- FEMMES POUR L'ANNE 2022

Un très bon score : 85/100

Pour mémoire, un résultat en dessous de 85 points oblige les entreprises à prendre des mesures correctives, à fixer des objectifs de progression et à en faire la publication sur leur site internet.

Loi du 5 septembre 2018 dite « Avenir professionnel » et son décret d'application du 8 janvier 2019 ont institué, pour les entreprises d'au moins 50 salariés, la publication d'un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet index, composé de 5 indicateurs dont 2 sont fusionnés pour les entreprises entre 50 et 250 salariés, a pour objectif d'évaluer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des entreprises françaises.

Notre score de 85 points sur 100 reflète l'engagement de Territoire habitat en faveur de l'égalité professionnelle : campagne de lutte contre les stéréotypes, recrutement et formation en interne de référents égalité professionnelle, formation des services recruteurs et des collaborateurs, etc…

- Indicateur écart de rémunérations : 37 points sur 40
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 25 sur 35
- Indicateur retour de congés maternité : non calculable
- Indicateur hautes rémunérations: 10 points sur 10

Une ambition qui rejoint celle de la branche professionnelle des Offices Publics de l'Habitat qui se distingue par ses résultats qui figurent parmi les meilleurs de France.